

Cahier de programme

Techniques policières

310.A0

Campus de Drummondville
235, rue Moisan, Drummondville (Québec) J2C 1W9
Tél. : 819 477-3113
Sans frais: 1 800 869-3113

BIENVENUE AU COLLÈGE ELLIS!

Le Collège Ellis est reconnu depuis plusieurs années pour son enseignement dynamique à dimension humaine. Avec ses quatre campus ultramodernes, il s'est taillé une place enviable dans le milieu de la formation, et ce, grâce à l'excellence du travail de l'ensemble de son personnel qui conjugue ses efforts afin d'assurer aux étudiants une formation de grande qualité. Le Collège est également reconnu pour son excellent service de placement auprès des finissants ainsi que pour son engagement socio-économique dans la région.

Notre projet éducatif prône les valeurs d'engagement, de dépassement et de service. Notre objectif est de préparer la relève de demain, une relève compétente et professionnelle tant au niveau du savoir, du savoir-faire que du savoir-être.

Comme tous les programmes d'études collégiales, le programme *Techniques policières* est constitué de cours de formation générale (français, philosophie, anglais et éducation physique) ainsi que de cours complémentaires. S'ajoute l'ensemble des cours propres à la formation spécifique de votre programme.

Ce cahier vous présente une description du programme dans lequel vous vous engagez. Une brève présentation (définition, buts, compétences reliées au domaine policier, etc.) vous permettra de vous familiariser avec l'organisation de votre programme d'études.

Dans les pages suivantes, vous trouverez :

- Le modèle pédagogique du Collège Ellis
- Le programme et ses perspectives professionnelles
- La nature et les exigences du milieu du travail
- L'accessibilité aux études universitaires
- La grille de cours, etc.

Bon séjour au Collège!

L'équipe d'enseignants du programme *Techniques policières* et la direction du Collège Ellis.

Le genre masculin est utilisé généralement dans le présent document dans le seul but d'en alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

Modèle pédagogique du Collège Ellis	4
Présentation du programme <i>Techniques policières</i>	6
But du programme.....	6
Profil du diplômé.....	6
L'équipe d'enseignants	8
Nature du travail.....	9
Perspectives professionnelles.....	10
Exigences du milieu de travail.....	10
Accessibilité aux études universitaires	11
Conditions d'admission.....	11
Épreuve uniforme de français.....	11
Épreuve synthèse de programme	11
Compétences à développer	12
Description des cours.....	14
Les stages	22
Logigramme des cours	23
Matrice des compétences.....	24
Références	25

MODÈLE PÉDAGOGIQUE DU COLLÈGE ELLIS

Établissement d'enseignement supérieur reconnu par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Collège Ellis répond aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales. En tant que collège privé subventionné par le MEESR, l'établissement doit également se conformer à la Loi sur l'enseignement privé et à ses exigences.

ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES TECHNIQUES

Le Collège Ellis propose des programmes uniques dans la région du Centre-du-Québec et en Mauricie. Trois de ses programmes répondent à un contingentement du MEESR. Il s'agit des programmes *Techniques policières*, *Techniques de réadaptation physique* et *Techniques d'électrophysiologie médicale*. Cependant, pour l'ensemble des programmes, le Collège favorise l'accessibilité. Les activités de promotion de nos programmes et des professions liées à ceux-ci se font dans de nombreuses régions du Québec. Outre le Centre-du-Québec et la Mauricie, la plupart des régions du Québec sont visitées.

Pour favoriser l'accessibilité des jeunes à la formation collégiale, le Collège Ellis admet dans ses programmes d'études des étudiants qui détiennent leur diplôme d'études secondaires (condition d'admission essentielle) et qui présentent des qualités et des caractéristiques propres aux programmes d'études offerts au Collège. Des tests et des entrevues d'admission viennent compléter le dossier d'admission.

Les étudiants inscrits au Collège ont accès au Programme de prêts et bourses du MEESR. De plus, le Collège propose différents aménagements pour alléger le fardeau financier de ses étudiants : étalement des paiements, paiements différés, système de prêts institutionnels, etc.

INTÉGRATION DES VALEURS FONDAMENTALES

Le Collège Ellis inscrit dans son énoncé de mission le développement de valeurs institutionnelles : engagement, dépassement, service. Discipline, code de déontologie, guide de l'étudiant et encadrement serré du cheminement scolaire viennent compléter le modèle.

DIMENSION HUMAINE FAVORISANT L'ENCADREMENT

De taille humaine, le Collège Ellis met au service de sa clientèle étudiante un environnement physique contemporain, sécuritaire et où est déployée toute une gamme de ressources pédagogiques. Les campus de Trois-Rivières et de Drummondville sont dotés de laboratoires spacieux, d'équipements à la fine pointe de la technologie, de salles d'entraînement complètes et d'espaces de stationnement gratuit. Nous offrons également un service de placement à vie pour favoriser la recherche d'emploi des diplômés.

Par sa dimension, le Collège peut assurer un encadrement étroit de ses étudiants et les accompagner plus facilement vers la réussite de leurs études. L'organisation des programmes, sous l'autorité de coordonnateurs et du directeur des études, facilite le suivi individuel des étudiants. Le Guide de l'étudiant ainsi que des politiques institutionnelles, comme la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, viennent compléter le portrait.

L'objectif : favoriser l'apprentissage et le développement de tous les étudiants inscrits au Collège.

EXPERTISE PROFESSIONNELLE AU SERVICE DE L'ÉDUCATION

Le Collège Ellis se distingue dans le réseau collégial québécois par son modèle de formation technique en lien étroit avec le milieu du travail. Ce modèle est basé sur des programmes qui répondent aux besoins de la société québécoise. Il se caractérise surtout par ses enseignants issus du milieu professionnel et qui sont en pratique active dans leur domaine de spécialité. Ainsi, dans chacun des programmes offerts, les activités d'apprentissage (cours) sont offertes par des professionnels externes.

À titre d'exemple, pour le programme *Techniques policières*, des policiers des grandes organisations policières, des criminologues, des psychologues et des avocats assurent la formation aux étudiants. Les histoires de cas, les exemples et les exercices sont tirés de leur expérience quotidienne de travail. En techniques juridiques, les enseignants sont des avocats ou des notaires. En techniques d'éducation spécialisée, ce sont des éducateurs spécialisés, des psychologues et des travailleurs sociaux qui sont responsables de la formation des étudiants. En techniques de réadaptation physique, les enseignants sont aussi des professionnels en pratique active : physiothérapeutes, thérapeutes en réadaptation physique, ergothérapeutes, kinésologues, etc. Cette pratique rend la formation riche et actuelle.

Les enseignants assurent également l'assistance et l'encadrement des étudiants. Ils sont concernés par la formation et participent à leur perfectionnement pédagogique. Ce modèle permet au Collège de disposer d'une équipe d'enseignants en maîtrise de leur art et de leur profession.

SYNERGIE DU PERSONNEL

Afin de mener à bien la mission du Collège dans les meilleures conditions, la direction du Collège fait preuve de leadership et de créativité. Le personnel s'investit dans le développement du Collège. Tous contribuent aux opérations institutionnelles (évaluation, recrutement, information, consultation, etc.) et aux services aux étudiants (accueil et encadrement des étudiants, aide à la réussite, discipline, etc.). La direction du Collège est active au sein de l'Association des collèges privés du Québec (AC PQ), organisation porte-parole auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le directeur général siège au conseil général, instance décisionnelle de l'AC PQ.

Le Collège juge important que les enseignants spécialistes aient une bonne compréhension des méthodes et modèles pédagogiques permettant de structurer les activités de formation d'une manière efficace. Pour s'en assurer, des journées de formation sur différents thèmes pédagogiques sont offertes chaque année. De plus, un soutien constant tout au long de l'année est offert aux enseignants tant en ce qui a trait aux plans de cours, la planification, la conception et la diffusion d'une activité d'apprentissage qu'à l'évaluation.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME *TECHNIQUES POLICIÈRES*

Le programme *Techniques policières* (310.A0) a été approuvé par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Il se détaille comme suit :

Type de sanction :	Diplôme d'études collégiales (DEC)		
Durée totale :	3 ans (6 sessions)		
Nombre d'heures :			
Formation générale	26 2/3 unités	660	heures
Formation spécifique	61 1/3 unités	1725	heures
Nombre total :	88 unités	2385	heures

La réussite du programme d'études vous permet de présenter votre candidature à l'École nationale de police du Québec, dans les Forces armées canadiennes, comme agent correctionnel dans les centres de détention, comme agent de la paix dans les différents ministères et dans les agences privées.

BUT DU PROGRAMME

Le programme *Techniques policières* vise à former des personnes aptes à exercer la profession de policier et répondant aux exigences de l'École nationale de police du Québec.

PROFIL DU DIPLÔMÉ

Professionnel du domaine de la sécurité et de la justice, le diplômé en techniques policières du Collège Ellis est prêt à accéder à la formation de policier-patrouilleur de l'École nationale de police du Québec. Il maîtrise les connaissances, les habiletés et les aptitudes nécessaires à l'exercice de cette fonction de travail et il démontre les qualités et les valeurs attendues comme aspirant policier-patrouilleur et premier intervenant sur les scènes d'événements, d'incidents ou d'accidents. Il est préparé pour suivre avec succès son stage à l'École nationale de police et à travailler en étroite collaboration avec l'équipe d'une organisation policière ainsi qu'avec les autres professionnels de la justice.

Grâce aux valeurs inculquées lors de sa formation au Collège Ellis, notamment celles qui sont soutenues par le Collège dans son projet éducatif (engagement, dépassement et service), et aux compétences disciplinaires et personnelles développées dans sa formation, il est prêt pour interagir dans un contexte de police professionnelle de type communautaire, axée sur la qualité du service à la clientèle, la participation active de la communauté, la concertation avec les élus et la recherche de solutions durables aux problèmes d'incivilité et de criminalité.

Il a développé, grâce au modèle de formation du Collège Ellis en techniques policières, de l'autonomie, du jugement et du discernement, un esprit d'analyse et de synthèse, un sens de l'observation, une discrétion, un comportement respectueux, éthique et professionnel ainsi qu'une bonne capacité à gérer son temps et à travailler avec méthode et rigueur. Il sait composer avec le stress généré par son travail, notamment en adoptant de saines habitudes de vie au travail et en dehors de sa vie professionnelle.

Il maîtrise la langue française en tant qu'outil prépondérant de travail; il démontre une utilisation fonctionnelle de l'anglais pour accomplir les différentes tâches qu'exige sa profession. Il démontre des qualités sociales favorisant son intégration au milieu du travail, une ouverture sur le monde et aux différentes cultures qui composent la société québécoise.

Il assume le maintien de ses compétences professionnelles tout au long de sa carrière par des mises à jour fréquentes de ses connaissances, soit par une démarche autodidacte ou structurée dans le cadre d'une formation institutionnelle.

Au terme de sa formation, après avoir complété avec succès son stage à l'École nationale de police, il est en mesure d'assumer notamment les tâches suivantes : assurer la sécurité de la population, maintenir la paix, protéger la vie et la propriété, prévenir le crime, appliquer les lois criminelles et pénales, protéger les jeunes en situation de compromission et traduire les contrevenants devant les tribunaux. Il est également en mesure de sécuriser les victimes d'actes criminels, d'informer et de conseiller les citoyennes et les citoyens, les orienter vers les ressources communautaires ou professionnelles appropriées, d'agir comme médiateur ou conciliateur lors de conflits mineurs, d'arrêter les criminels, de dresser des constats d'infraction, de recueillir des éléments de preuve, de produire divers rapports et de témoigner devant les tribunaux.

L'ÉQUIPE D'ENSEIGNANTS

Le Collège Ellis privilégie l'embauche de professionnels en pratique active pour enseigner dans ses différents programmes. Le dynamisme et la passion pour leur champ de pratique sont aussi des critères qui influencent l'embauche.

Le programme *Techniques policières* ne fait pas exception à cette règle. Au sein de l'équipe actuelle, on retrouve une majorité de policiers en pratique active, mais aussi d'autres professionnels œuvrant dans des domaines connexes. La majorité de ces professionnels partagent leur temps entre l'enseignement et la pratique active.

Cette particularité du Collège Ellis assure une formation en lien étroit avec le domaine policier.

Nom	Lieu de pratique	Disciplines d'enseignement
Sabrina Ducharme	Directrice adjointe aux études – volet techniques humaines, Collège Ellis	Coordonnatrice du programme de techniques policières et de l'AEC en techniques policières
Luc Bernier	Dernière affectation : Sergent Responsable de poste, Poste autoroutier de l'Estrie. Sûreté du Québec	Coordonnateur adjoint Interventions : évènements mineurs Intervention : Conduite avec facultés affaiblies
Laurent Dyke	Agent conseiller dossier itinérance et LGBTQ2+ Service de police de la Ville de Montréal	Organisations policières et éthique
Pierre Bergeron	Dernière affectation : Technicien de scènes de crime, Sûreté du Québec	Intervention et enquête, sur scène de crime
Sandro Fabrici	Enquêteur ACCES Alcool, Service de police de la Ville de Montréal	Interventions policières : L.I.M.B.A drogues et autres substances Pouvoirs et devoirs
Nathalie Tétrault	Dernière affectation : Lieutenant poste de quartier 11, Arrondissement Notre Dame de Grâce, Service de police de la Ville de Montréal	Communautés culturelles et ethniques Partenariats et ressources communautaires
Marie-Ève Vallerand	Sergent-Détective Équipe des enquêtes MRC de Drummond Division des enquêtes de la MRC Centre-du-Québec Services des enquêtes sur les crimes majeurs de Boucherville, Sûreté du Québec	Stratégie d'intervention : répressives, préventives et communautaire Jeunes contrevenants et ou en difficultés
M ^e Audrey Roy Cloutier	Porte-parole et responsable des relations avec les médias Procureure aux poursuites criminelles et pénales	Police et système juridique québécois

Nom	Lieu de pratique	Discipline d'enseignement
Alexandre Yergeau	Kinésiologue, Collège Ellis	Défense : Combat corps à corps. Défense contre les coups frappés. Maîtrise d'une personne violente Exigences physiques de la profession 1-2-3
Chantal Bélanger	Instructeur ENPQ	Introduction aux analyses criminologiques Processus judiciaire et réinsertion sociale
Michael Arruda	Conseiller en planification Cohabitation et sécurité publique Ville de Montréal	Intervention en santé mentale
Frederic Parent	Paramédic	Premier répondant (soins d'urgence)
Dominic Gallant	Enquêteur, Équipe Intégrée sur la Sécurité Nationale (ÉISN), Gendarmerie Royale du Canada	Personne en état de crise
Maxime Girard	Sergent au renseignements criminels E.E.C.C.O MRC de Drummond, Sureté du Québec	Enquête criminelle 1
Laurent Gingras	Sergent - Superviseur Équipe de concertation communautaire et de rapprochement Service de police de la ville de Montréal	Introduction à la profession policier- patrouilleur Activités policières : opérations planifiées et dirigées
Derek Brière	Policier-patrouilleur, MRC Arthabaska. Sureté du Québec	Commission d'un crime Introduction aux techniques de base en communication
Mario Dorval	Dernière affectation : Directeur de l'unité autoroutier-Centre-du-Québec, Sureté du Québec	Interaction avec son milieu de travail
Lorraine Morin	Dernière affectation : Policière-patrouilleuse, MRC Arthabaska. Sureté du Québec	Sécurité routière Enquête collision et incendie
Francis Poulin	Formateur et instructeur automobile	Conduite préventive d'un véhicule

NATURE DU TRAVAIL

Le policier exerce sa profession principalement dans les organisations policières. Plusieurs autres secteurs lui sont ouverts, tels que policier militaire au sein des Forces armées, agent de la paix au sein de divers ministères, agent de sécurité et enquêteur dans les agences privées.

Les tâches du policier sont nombreuses et diversifiées. Après quelques années à titre de policier-patrouilleur, ceux qui le désirent pourront exercer diverses fonctions selon leurs intérêts et selon les disponibilités au sein de leur organisation.

- **Policier-patrouilleur**
 - Intervenant de première ligne, il répondra aux demandes d'aide des citoyens, effectuera la surveillance et le contrôle de la circulation routière, en plus de veiller à l'application des lois et règlements. Il sera le premier à intervenir sur les lieux de scènes de crimes, scènes d'accidents, la réponse aux appels d'urgence, la prévention du crime et la sécurité routière.

- **Enquêteur**
 - Policier expérimenté et doté d'une formation spécifique, celui-ci est appelé à intervenir lors d'enquêtes criminelles. On retrouve aujourd'hui des enquêteurs spécialisés dans plusieurs domaines : crimes contre la personne, cybercriminalité, crimes économiques, crimes sexuels, banditisme.

- **Services spécialisés**
 - Selon le niveau de service de l'organisation policière, différents services permettent au policier de se spécialiser dans des domaines diversifiés :
 - Technicien en explosifs
 - Équipes cynophiles (maîtres-chiens)
 - Plongeurs
 - Recherche et sauvetage
 - Identité judiciaire
 - Groupes tactiques d'intervention

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Après avoir réussi son stage de formation à l'École nationale de police du Québec, le détenteur du DEC en techniques policières pourra aspirer au poste de policier-patrouilleur dans les organisations policières municipales, régionales ou provinciales.

Les finissants auront aussi accès aux emplois offerts par les agences de sécurité privées.

La formation en techniques policières prépare également au recrutement des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

EXIGENCES DU MILIEU DE TRAVAIL

Le programme *Techniques policières* vise à développer chez l'étudiant les compétences et aptitudes exigées par l'École nationale de police du Québec et les organisations policières. L'acquisition des compétences est donc partagée et l'étudiant doit être admis à l'ENPQ pour travailler dans une organisation policière municipale ou provinciale.

Cependant, les organisations où les finissants sont acceptés permettent aux finissants de faire carrière dans un domaine apparenté et d'acquérir l'expérience permettant possiblement de réussir les tests d'admission à l'ENPQ :

- La Gendarmerie royale du Canada
- Les Forces armées canadiennes (policier militaire)
- Les ministères et sociétés d'État (agent de la paix)
- Les agences de sécurité privées
- Les centres de détention

À la fin de sa formation, le finissant sera en mesure de :

- Intervenir dans le respect de l'éthique, de la déontologie et de la discipline
- Intervenir efficacement lors d'événements impliquant l'application des différentes lois
- Se rendre sur les lieux de façon efficace et sécuritaire
- Rédiger les rapports circonstanciés
- Établir un plan d'intervention, en collaboration avec d'autres organismes
- Utiliser la force nécessaire lorsque la situation l'exige
- Recueillir les éléments de preuve

ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

L'ENPQ et l'UQTR ont développé conjointement des programmes universitaires accessibles aux policiers désirant accéder à des postes supérieurs de gestion. Le baccalauréat en sécurité publique exige que les candidats soient policiers. Les candidats intéressés trouveront toute l'information nécessaire sur le site Internet de l'ENPQ.

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique, séquence *Culture, société et technique* de la 4^e secondaire

ET

Satisfaire aux exigences du test d'aptitudes physiques

Subir un examen médical complet

Réussir l'entrevue de sélection

ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS (E.U.F.)

Pour l'obtention du diplôme d'études collégiales, vous devez réussir l'épreuve uniforme de français exigée par le Ministère. Le but de l'épreuve ministérielle de français est de vérifier que l'étudiant possède, au terme des cours de formation générale commune en langue d'enseignement et littérature, les compétences suffisantes en lecture et en écriture pour comprendre des textes littéraires et pour énoncer un point de vue critique pertinent, cohérent et écrit dans une langue correcte.

L'étudiant doit produire une dissertation critique à partir de textes littéraires qui servent de déclencheurs à sa réflexion. Autant les cours de français que ceux de littérature du Collège Ellis sont conçus afin de s'assurer que l'étudiant possède tous les outils nécessaires à la réussite de cette épreuve. En effet, le Collège offre un cours de **Français – mise à niveau** pour tout étudiant qui fait son entrée au

Collège. Ce cours est obligatoire à moins que l'étudiant n'ait réussi l'épreuve uniforme de français ou qu'il n'ait réussi le test de classement avec une note d'au moins 75 % lors de son inscription au Collège.

ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME (E.S.P.)

L'épreuve synthèse de programme vise à attester l'intégration des apprentissages de l'ensemble du programme. Par le biais de cet examen, le Collège s'assure que les notions apprises par l'étudiant depuis la première session d'études sont acquises et maîtrisées afin de lui permettre de répondre aux exigences des différents milieux de travail. La réussite de cette épreuve synthèse de programme est une condition essentielle à l'obtention du diplôme d'études collégiales. Les cours *Témoignage au tribunal*, *Intervention sur une scène de crime*, *Enquêtes criminelles et capacités affaiblies* sont les cours porteurs pour l'épreuve synthèse. L'étudiant aura à franchir toutes les étapes de préparation d'un témoignage et à témoigner au cours d'un procès simulé. Pour ce faire, il aura à utiliser les compétences acquises au cours de sa formation.

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Le programme *Techniques policières* a été défini par compétences par le Ministère. Au terme de votre programme d'études, vous devrez avoir atteint les compétences suivantes :

Compétences de la formation spécifique

- Analyser la profession et le contexte organisationnel de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur.
- Effectuer des analyses criminologiques de situations et de contextes particuliers au travail policier.
- Adapter des principes et des techniques de base de la communication au contexte de l'intervention policière.
- Situer les rôles et les responsabilités de la police dans le système juridique du Québec.
- Utiliser des méthodes d'observation.
- Interagir avec des clientèles différenciées.
- Interagir avec les membres de son organisation.
- Intervenir dans des situations à caractère privé.
- Exercer des activités policières à l'intérieur d'opérations planifiées ou dirigées.
- Dispenser des soins d'urgence en tant que premier répondant.
- Déterminer le rôle de la policière ou du policier dans diverses situations impliquant des jeunes en difficulté ou des jeunes contrevenants.
- Situer le rôle de la policière ou du policier et des autres parties dans le processus judiciaire et la réinsertion sociale.
- Interagir avec des clientèles appartenant à diverses communautés culturelles et ethniques.
- Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de lois du Québec et de règlements municipaux.
- Établir la commission d'un crime.
- Exploiter les logiciels liés au travail des policières-patrouilleuses et des policiers-patrouilleurs.

- Intervenir sur une scène de crime à titre de premier répondant.
- Se défendre contre des coups frappés.
- Travailler en partenariat avec diverses ressources communautaires.
- Intervenir en tant que premier répondant lors d'incendies et autres situations d'urgence.
- Effectuer des interventions policières d'aide ou d'assistance à l'occasion d'incidents mineurs.
- Se défendre dans des combats corps à corps.
- Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière pénale.
- Concevoir et appliquer des stratégies d'intervention répressives, préventives et communautaires.
- Gérer le stress inhérent au travail policier.
- Mettre en pratique des techniques spécialisées de communication policière.
- Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de sécurité routière.
- Effectuer des interventions policières liées à la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou d'une drogue.
- Analyser et communiquer une preuve d'infraction pénale.
- Effectuer des interventions policières en rapport avec le tabac, les boissons alcooliques, les drogues ou autres substances.
- Conduire un véhicule de façon préventive.
- Maîtriser une personne violente.
- Répondre aux exigences physiques propres au travail policier.
- Effectuer des interventions policières liées à la circulation et aux accidents routiers.
- Intervenir auprès de personnes en état de crise.
- Conduire une enquête criminelle de premier niveau.

Afin de vous aider à développer et à acquérir toutes ces compétences, le Collège Ellis, avec la participation des enseignants, a élaboré le programme *Techniques policières* plus amplement décrit ci-après.

DESCRIPTION DES COURS

Cours	Description
SESSION 1	
<p><i>Introduction à la profession policier-patrouilleur</i> 310-G24-CE</p>	<p>Tous les policiers seront d'abord patrouilleurs.</p> <p>Ce cours s'adresse aux étudiants en 1^{re} session et il examine l'histoire de la police, plus particulièrement l'évolution de celle-ci au Québec, les compétences territoriales des différents services de police et les tâches administratives et opérationnelles du patrouilleur dans un poste de police de proximité ou de quartier, afin de placer l'étudiant au cœur de cette fonction de base qui constitue <u>l'élément principal</u> du programme de formation en techniques policières.</p> <p>De plus, l'étudiant apprend l'importance de la prise de notes, se familiarise avec l'alimentation d'un calepin de notes et comprend les principales composantes des systèmes d'informations policières de son travail quotidien et des bases de données accessibles dans le réseau de la sécurité et de la justice.</p> <p>Une partie reliée à la résolution de problèmes sensibilise l'étudiant à l'approche SARA du cours « Stratégies préventives et répressives » en 3^e année.</p>
<p><i>Police et système juridique québécois</i> 310-G33-CE</p>	<p>Pour exercer une profession, il faut bien connaître son rôle et ses responsabilités!</p> <p>Le cours « Police et système juridique » définit et situe le rôle et les responsabilités de la police dans le cadre général du système juridique québécois. Ce cours permet, de ce fait, de départager le rôle du policier de celui d'autres intervenants impliqués dans le processus de traitement et de résolution d'événements à caractère criminel et pénal.</p> <p>Amener les étudiants à cerner et à situer précisément les responsabilités spécifiques dévolues par les lois aux policiers, d'en bien comprendre les implications lors d'interventions et ainsi de les préparer à agir, en connaissance de cause, dans la légalité et le respect des droits de la personne.</p>
<p><i>Organisations policières et éthique</i> 310-G13-CE</p>	<p>Quelles sont les compétences territoriales des organisations policières et les règles de discipline et déontologiques régissant la profession?</p> <p>Dans un premier temps, le volet « organisations policières » se veut, pour l'étudiant, un moment privilégié pour découvrir les compétences territoriales et les attributions des policiers et policières. C'est aussi le moment de se familiariser avec les structures organisationnelles et hiérarchiques des principaux services de police œuvrant au Québec.</p> <p>Dans un deuxième temps, le volet « éthique » revêt une très grande importance. L'étudiant pourra ainsi distinguer les deux niveaux de contrôle de la profession et s'inspirer ainsi des règles édictées tout au long de sa formation. Il devra aussi en faire un prolongement dans son futur milieu de travail.</p>
<p><i>Partenariats et ressources communautaires</i> 310-J43-CE</p>	<p>Le cours permettra à l'étudiant de se référer à un ensemble de ressources gouvernementales et communautaires pouvant être utiles aux policières-patrouilleuses et aux policiers-patrouilleurs dans différentes situations problématiques du travail. Des habiletés du savoir-être et du savoir-faire seront développées pour être en mesure de créer des rapports de collaboration adéquate avec la clientèle et les différentes ressources du réseau. Ainsi, il développera une connaissance et une compréhension des différentes clientèles et appliquera l'approche privilégiée lors des situations délicates.</p>

Cours	Description
	La connaissance et l'utilisation des ressources sont particulièrement importantes pour analyser des situations problématiques, communiquer des informations pertinentes et référer une personne en difficulté à l'endroit approprié. L'étudiant pourra appliquer des protocoles d'interventions en situation de crise et lors d'événements mineurs.
Exigences physiques de la profession I 109-E11-CE	<p>Le travail policier comporte des exigences physiques qui lui sont propres.</p> <p>Ce cours, à l'aide d'épreuves standardisées, en gymnase et sur des circuits extérieurs, permet le développement d'une condition physique propre aux exigences du travail policier. Il vise enfin à développer l'habitude de l'entraînement chez les étudiants et la prise en charge des moyens nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.</p> <p>Le cours s'inscrit dans un continuum qui mènera aux cours « Exigences physiques de la profession 2 » en 3^e session et « Exigences physiques de la profession 3 » en 5^e session.</p>
SESSION 2	
Interaction avec son milieu de travail 310-J33-CE	<p>Les relations avec les confrères et consœurs, l'atmosphère de travail, les conflits.</p> <p>Ce cours a pour but de développer chez l'étudiant les façons d'agir avec les membres de son organisation, particulièrement dans un poste de police en situation de problème de conflit ou de crise avec des consœurs ou confrères de travail. L'étudiant aura à apprendre, comprendre et maîtriser les éléments pouvant affecter sa motivation dans un environnement de travail, reconnaître les phénomènes liés à la dynamique du travail quotidien de patrouilleur, tester et mettre en pratique les principes favorisant la collaboration dans une équipe de travail et utiliser les stratégies de résolution de conflits.</p>
Introduction aux analyses criminologiques 310-B53-CE	<p>Ce cours permettra à l'étudiant de développer sa capacité d'analyse, de clarifier ses valeurs et d'exprimer ses opinions sur les phénomènes criminels.</p> <p>Le cours initie le futur policier au langage et aux notions principales de la criminologie. Il prépare le futur policier à faire des interventions adaptées en ayant une meilleure connaissance du phénomène criminel. Le policier est à la fois en contact avec les auteurs de crimes et leurs victimes. Le cours permet de comprendre les facteurs criminogènes et les différentes théories explicatives de la criminalité. L'étudiant fera la différence entre la déviance, la marginalité et la criminalité. La maîtrise des notions criminologiques permet de situer le travail du policier par rapport à l'évolution du phénomène criminel, que ce travail soit préventif, aidant ou répressif. Ainsi, il sera en mesure d'évaluer certains risques de passage à l'acte et effectuer un portrait de la criminalité dans un secteur donné.</p>
Commission d'un crime 310-H44-CE	<p>Il faut savoir faire la preuve de la commission d'une infraction.</p> <p>Comment faire la preuve de la commission d'une infraction en référence aux infractions les plus courantes au Code criminel et à certaines lois connexes? Comment déterminer les éléments essentiels requis pour établir la commission d'une infraction? Comment identifier les parties à une infraction susceptibles de faire l'objet d'une dénonciation et exposer différents moyens de défense possibles à une accusation.</p>
Défense contre les coups frappés 109-D11-CE	<p>Savoir éviter les coups.</p> <p>La première technique de défense est de savoir éviter les coups. En se basant sur les différentes techniques des arts martiaux, l'étudiant pourra s'initier aux bases</p>

Cours	Description
	de l'autodéfense et pourra se préparer aux cours « Défense : Combat corps à corps » et « Maîtrise d'une personne violente ».
Communautés culturelles et ethniques	<p>Quelle est notre capacité d'entrer en relation avec des personnes appartenant à différentes cultures?</p> <p>Ce cours vise la compétence de l'étudiant à interpréter des façons de penser et d'agir de personnes selon leur appartenance culturelle et ethnique, à reconnaître des manifestations d'intolérance à l'égard de communautés culturelles et ethniques, à collaborer avec des personnes appartenant à des communautés culturelles et ethniques.</p>
SESSION 3	
Exigences physiques de la profession 2 109-E22-CE	<p>Le travail policier comporte des exigences physiques qui lui sont propres.</p> <p>Ce cours, à l'aide d'épreuves standardisées, en gymnase et sur des circuits extérieurs, permet le développement d'une condition physique propre aux exigences du travail policier. Il vise enfin à développer l'habitude de l'entraînement chez les étudiants et la prise en charge des moyens nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.</p> <p>Ce cours s'inscrit dans un continuum qui mènera au cours « Exigences physiques de la profession 3 » en 5^e session.</p>
Introduction aux techniques de base en communication 310-H24-CE	<p>Savoir communiquer : les bases d'une intervention réussie.</p> <p>Le but de ce cours est d'amener l'étudiant à comprendre les mécanismes de base de la communication et de l'observation, et à les appliquer dans le contexte des interventions policières courantes.</p>
Jeunes contrevenants et ou en difficulté 310-J23-CE	<p>Adopter le bon type d'intervention en lien avec les besoins particuliers des jeunes</p> <p>Ce cours sensibilise le futur policier ou la future policière aux différents problèmes vécus par les jeunes. Il l'amène à la compréhension de ces différentes problématiques ainsi qu'à l'étude des moyens d'intervention. Le cours amène l'étudiant à l'exploration des phénomènes reliés aux jeunes, des facteurs criminogènes, de la situation des jeunes en besoin de protection et de ceux qui relèvent de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents. Le cours prépare le futur policier à adopter le bon type d'intervention en connaissant bien les besoins particuliers des jeunes en difficulté ainsi que les services mis en place pour les aider. L'intervention, qu'elle soit préventive, répressive ou communautaire, tiendra compte de la protection de la société.</p>
Pouvoirs et devoirs : les lois du Québec 310-J14-CE	<p>La connaissance des pouvoirs et devoirs du policier : un élément essentiel à l'exercice de la profession.</p> <p>Ce cours permettra à l'étudiant de se familiariser avec les principes et les notions de base concernant la nature des pouvoirs et des devoirs conférés au policier-patrouilleur en rapport avec la commission d'une infraction au Code criminel, aux lois provinciales ainsi qu'aux règlements municipaux et, de ce fait, lui permettre de cerner et de situer précisément les responsabilités qui lui incombent, plus particulièrement au chapitre du traitement d'une infraction, de l'arrestation et de la mise en liberté d'un prévenu ainsi que de la procédure légale pour obtenir la comparution du prévenu devant le tribunal.</p>

Cours	Description
SESSION 4	
<p>Personne en état de crise 310-K13-CE</p>	<p>Comment le policier peut-il adapter son intervention aux situations où un citoyen est en état de crise?</p> <p>Ce cours permet à l'étudiant de mieux intervenir auprès du citoyen en état de crise. Il apprend les particularités inhérentes à la crise et les diverses techniques d'intervention qui excluent toute forme de contrôle physique ou d'usage de la force. Il adapte ses interventions à différentes dynamiques ou problématiques rencontrées dans les situations courantes de la vie professionnelle d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur : santé mentale, toxicomanie, suicide, personne âgée, adolescence, violence... Il explore, se sensibilise et reconnaît l'importance des organismes ou du partenariat inhérent à l'état de crise. Il comprend les facteurs de stress, de protection et de sécurité liés à son intervention auprès de la personne en état de crise.</p>
<p>Activités policières : Opérations planifiées et dirigées 310-K44-CE</p>	<p>L'intervention policière lors de différents événements, tels que désastre, inondation, accident majeur ou disparition, est un processus complexe qui nécessite des connaissances minimales.</p> <p>Dans ce cours, les aspirantes-patrouilleuses et les aspirants-patrouilleurs apprendront comment intervenir à l'intérieur d'opérations d'urgence, en collaboration avec les différents organismes gouvernementaux ou bénévoles. Ce cours permettra, entre autres, à l'étudiant de développer ses connaissances sur les rôles que les policières et policiers seront appelés à jouer lors d'événements majeurs et sur les structures des plans d'opérations utilisés à ces occasions. La connaissance des responsabilités de chaque intervenant permettra au policier de bien se situer dans le contexte des mesures d'urgence et des opérations de sécurité civile. En plus de toucher différents aspects spécifiques de connaissances, cette formation touchera certains aspects des plans d'opérations et des plans de mesures d'urgence.</p>
<p>Interventions policières : L. I. M. B. A., drogues et autres substances 310-K53-CE</p>	<p>Quelles sont les compétences territoriales et législatives des organisations dans l'application de ces lois?</p> <p>Dans un premier temps, le volet « législatif et territorial » se veut un moment privilégié pour l'étudiant de découvrir les compétences législatives et territoriales des corps policiers canadiens et québécois dans l'application de ces lois. Dans un deuxième temps, le volet « interventions » revêt une très grande importance puisqu'il permet de saisir la problématique des réseaux de contrevenants, de leurs capacités et de leurs moyens, comparativement à ceux des corps policiers.</p>

Cours	Description
<i>Gestion du stress, comportements et habiletés socio-affectifs</i> 350-H43-CE	<p>Les policiers sont confrontés à des situations stressantes. Quels sont les symptômes liés au stress? Quelles sont les techniques de gestion du stress?</p> <p>Le présent cours a pour but d'examiner les facteurs pouvant occasionner du stress dans le contexte du travail policier. Il a également comme objectif de sensibiliser l'étudiant aux agents stressants propres au travail du policier-patrouilleur. Ce dernier sera également informé des divers symptômes liés au stress et de l'application de diverses techniques de gestion du stress, avant, pendant et après une exposition à un agent stressant.</p>
<i>Intervention en santé mentale</i> 350-K54-CE	<p>Ce cours permettra à l'étudiant de mieux comprendre l'histoire et l'évolution de l'intervention policière auprès de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie. Ils appliqueront diverses stratégies d'observation et de communication afin de détecter et d'identifier les caractéristiques et les symptômes les plus apparents des problèmes récurrents en santé mentale et de toxicomanie dans le travail de policier.</p> <p>De plus, nous examinerons les symptômes concomitants ainsi que la question de l'emploi de la force dans le contexte d'une intervention policière auprès de cette clientèle. L'élève explorera les éléments critiques sur la manière d'évaluer les situations dangereuses et les résultats qui en découlent. Une fois que les étudiants ont saisi les différents concepts, ils apprendront rapidement à développer et à mettre en place un plan d'intervention efficace ainsi qu'à appliquer les techniques de communication appropriées afin de bien prendre le contrôle de la situation, tout cela dans un cadre juridique approprié.</p>
<i>Défense : Combats corps à corps</i> 109-D22-CE	<p>Parfois, on ne peut faire autrement!</p> <p>En vue de pouvoir se défendre contre les coups frappés, l'étudiant apprendra les techniques d'autodéfense dans une situation de combats corps à corps.</p>
SESSION 5	
<i>Exigences physiques de la profession 3</i> 109-E33-CE	<p>Le travail policier comporte des exigences physiques qui lui sont propres.</p> <p>Ce cours, à l'aide d'épreuves standardisées, en gymnase et sur des circuits extérieurs, permet le développement d'une condition physique propre aux exigences du travail policier. Il vise enfin à développer l'habitude de l'entraînement chez les étudiants et la prise en charge des moyens nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.</p>
<i>Enquête criminelle 1</i> 310-L74-CE	<p>L'intervention policière lors d'un événement criminel, tels une introduction par effraction, un vol, un méfait ou une violence conjugale, est un processus complexe qui nécessite des connaissances spécifiques.</p> <p>Ce cours de 3^e année permettra à l'étudiant de développer ses connaissances sur les rôles que les policières et policiers seront appelés à jouer lors de ce type d'événement. Cette formation touchera certaines règles générales de pratique qui encadrent le déroulement des enquêtes criminelles. Certains aspects de cette pratique toucheront plus particulièrement l'intervention auprès d'un plaignant, d'une victime ou d'un témoin.</p>
<i>Sécurité routière</i> 310-L43-CE	<p>L'une des principales tâches du patrouilleur est de veiller à la sécurité routière.</p> <p>La loi qui encadre la circulation routière au Québec est le Code de la sécurité routière. On y traite des permis de conduire, de l'immatriculation, de l'équipement des véhicules, des règles de circulation et des règlements relatifs au</p>

Cours	Description
	transport des personnes et des biens. Ce cours aborde aussi d'autres lois provinciales et des règlements municipaux visant principalement à assurer le bon ordre et les activités permises sur autorisation, lesquels sont assortis de dispositions pénales que la policière ou le policier est appelé à appliquer.

Cours	Description
<p><i>Interventions lors d'événements mineurs</i> 310-L13-CE</p>	<p>Ce cours, qui s'adresse aux étudiants de 3^e année, leur permettra de se familiariser avec les différents types d'événements mineurs.</p> <p>Ce cours prépare l'étudiant à intervenir dans ces situations mineures. On explique la dynamique des stages en mettant l'accent sur les différents rôles que la policière ou le policier est appelé à exercer, soit le rôle d'informateur, de pacificateur, de médiateur ou d'exécutant. L'étudiant effectuera un stage dans un poste de police. Sous la supervision d'un moniteur policier et de l'enseignant, il pourra observer des interventions policières lors d'incidents mineurs.</p>
<p><i>Processus judiciaire et réinsertion sociale</i> 310-L23-CE</p>	<p>Quels sont les rôles de la policière ou du policier ainsi que les autres parties concernées dans le processus judiciaire du système de justice pénale?</p> <p>L'étudiante et l'étudiant connaîtront des programmes ou des organismes liés à la réinsertion sociale. Au travers des étapes de ce processus, l'étudiante policière ou l'étudiant policier sera en mesure d'évaluer et déterminer différentes conséquences d'une intervention judiciaire sur une victime, un témoin et une personne accusée. Il connaîtra son rôle de collaboration et son mandat avec les diverses parties dans le choix de l'administration de sanctions pénales.</p>
<p><i>Clientèles différenciées</i> 387-L33-CE</p>	<p>Le policier d'aujourd'hui doit savoir comment intervenir avec différents types de clientèles.</p> <p>Le présent cours a pour objectif de sensibiliser l'étudiant face à son rôle de policier lorsqu'il aura à interagir avec les clientèles différenciées. Plus particulièrement, l'étudiant sera amené à réfléchir sur les concepts généraux, telles la marginalité, la déviance, les valeurs, etc.</p>
<p><i>Intervention et enquête sur une scène de crime</i> 310-L24-CE</p>	<p>Le policier, comme premier intervenant sur une scène de crime, doit avoir conscience de l'impact que peut avoir sa présence et celle des autres intervenants.</p> <p>Le présent cours s'applique aux premières minutes de la présence du policier sur la scène d'un crime. Il a pour but de sensibiliser le premier intervenant de l'importance d'une scène de crime bien protégée et intacte. L'étudiant apprendra à prélever des empreintes digitales, calquer une trace de pas, prélever une goutte de sang séché, utiliser un appareil photo numérique, faire un croquis d'un lieu déterminé ainsi que faire un prélèvement d'ADN sur un individu, qui pourra être déposé dans la banque de données génétiques.</p>
SESSION 6	
<p><i>Soins d'urgence</i> 107-M53-CE</p>	<p>Ce cours de 3^e année permettra à l'étudiant de développer ses connaissances sur les rôles que les policières et policiers seront appelés à jouer lors de ce type d'événement. Cette formation touchera certaines règles générales de pratique qui encadrent le déroulement des enquêtes criminelles. Certains aspects de cette pratique toucheront plus particulièrement l'intervention auprès d'un plaignant, d'une victime ou d'un témoin.</p>

Cours	Description
<i>Interventions : Conduite avec facultés affaiblies</i> 310-FA4-CE	<p>La conduite avec capacités affaiblies est encore une cause importante d'accidents.</p> <p>Ce cours veut développer chez l'étudiant les aptitudes à pouvoir procéder de façon adéquate à une enquête de capacité avec conduites affaiblies par l'effet de l'alcool et ou d'une drogue.</p>
<i>Enquête criminelle niveau 2</i> 310-M54-CE	<p>L'intervention policière lors d'un événement criminel, tels une introduction par effraction, un vol, un méfait ou une violence conjugale, est un processus complexe.</p> <p>Ce cours est le dernier en matière d'enquêtes criminelles et il est donné à la 6^e session du programme. Il s'agit de la suite du cours « Enquête criminelle I » de premier niveau, qui abordait les mêmes compétences en lien avec la victime, le plaignant et le témoin. « Enquête criminelle 2 » reprend le processus complet de façon appliquée en ciblant particulièrement le suspect. En plus de toucher différents éléments spécifiques de connaissances, cette formation touchera certaines règles générales de pratique qui encadrent le déroulement des enquêtes criminelles.</p>
<i>Maîtrise d'une personne violente</i> 109-D33-CE	<p>Les policiers doivent parfois maîtriser des personnes violentes.</p> <p>Ce cours a pour objectif général d'acquérir une connaissance technique adéquate pour maîtriser un individu violent et de former les aspirants-policiers aux principes de défense.</p>
<i>Enquête collision et incendie</i> 310-M23-CE	<p>Sauver des vies, découvrir les causes d'accidents et les prévenir : une autre partie importante du travail du patrouilleur.</p> <p>Ce cours a pour objectif de développer chez l'étudiant des compétences à diriger la circulation et à intervenir sur une scène de collision, à procéder à une enquête pour en découvrir les circonstances et pouvoir procéder de façon adéquate à une enquête de délit de fuite, s'il y a lieu.</p>
<i>Stratégie d'intervention : répressive préventive et communautaire</i> 310-M53-CE	<p>Le policier doit être en mesure de repérer un problème, d'analyser des données relatives à une situation problématique et d'exposer des solutions.</p> <p>L'étudiant sera informé du concept de la résolution de problème, tel que suggéré par le ministère de la Sécurité publique, des origines de l'application de la méthode ainsi que de la conception et de l'application de la technique utilisée dans les corps policiers québécois.</p>
<i>Conduite préventive d'un véhicule</i> 310-M34-CE	<p>Développer les habiletés nécessaires au cours de « Conduite d'urgence » de l'École nationale de police du Québec.</p> <p>Dans ce cours, l'étudiant aura l'occasion de se familiariser avec les principes de la conduite préventive. Il pourra développer les habiletés nécessaires au cours de conduite d'urgence de l'École nationale de police. Il aura l'occasion de pratiquer ces principes avec un véhicule de gabarit identique aux véhicules de police. Il appliquera les principes de conduite en circuit fermé et en circuit urbain.</p>

Cours	Description
<i>Témoignage au tribunal</i> <i>310-M64-CE</i>	<p>Témoigner demande la mise en œuvre de nombreuses compétences acquises en cours de formation.</p> <p>Le cours « Témoignage au tribunal » explique la façon d'évaluer la pertinence et la valeur probante des éléments de preuve admissibles recueillis lors d'une enquête policière. Il expose, en outre, comment analyser les éléments de preuve d'infractions pénales que le policier doit transmettre au substitut du Procureur général pour présenter une preuve hors de tout doute raisonnable de la culpabilité de l'accusé. Ces deux démarches préalables d'apprentissage théorique sont complétées par la tenue d'un procès simulé, au cours duquel l'étudiant est confronté aux techniques respectives d'interrogatoire et de contre-interrogatoire, conformément aux règles de preuve pertinentes et applicables.</p>

LOGIGRAMME DE COURS

Session 3	
Cours session 3	Préalables pour suivre le cours :
109-E22-CE : Exigence physique de la profession 2	109-E11-CE : Exigence physique de la profession 1 (préalable partiel)
310-J14-CE : Pouvoirs et devoirs : Lois du Québec	310-H44-CE : Commission d'un crime (préalable absolu)
Session 4	
Cours session 4	Préalables pour suivre le cours
109-D22-CE : Défenses combats corps à corps	109-D11-CE : Défenses contre les coups frappés (préalable partiel)
Session 5	
Cours de la session 5	Préalables pour suivre le cours
109-E33-CE : Exigence physique de la profession 3	109-E22-CE : Exigence physique de la profession 2 (préalable absolu)
310-L43-CE : Sécurité routière	310-J14-CE : Pouvoirs et devoirs : Lois du Québec (préalable absolu)
Cours de la session 6	
109-D33-CE : Maîtrise d'une personne violente	109-D11-CE : Défenses contre les coups frappés (préalable absolu)
310-M54-CE : Enquête criminelle niveau 2	310-L74-CE Enquête criminelle 1 (préalable absolu)
310-M64-CE : Témoignage au tribunal	310-H44-CE : Commission d'un crime (préalable absolu)
	310-J14-CE : Pouvoirs et devoirs : Lois du Québec (préalable absolu)
	310-L74-CE Enquête criminelle 1 (préalable absolu)

RÉFÉRENCES

Le Collège vous invite à consulter les documents suivants, complémentaires au présent cahier de programme :

- Le **Règlement sur le régime des études collégiales¹ (RREC)** : il décrit les règles relatives à l'enseignement collégial;
- La **Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)*** : elle permet de définir, encadrer et réaliser l'évaluation des programmes de formation continue;
- La **Politique d'évaluation des apprentissages (PIEA)*** : elle permet de connaître les droits de l'étudiant, soit le droit de savoir ce que les enseignants attendent de lui, le droit à une évaluation juste et équitable, le droit d'être informé de ses progrès et le droit au traitement confidentiel de son dossier scolaire;
- Le **Guide de l'étudiant*** : il contient toute l'information essentielle pour faciliter l'adaptation et l'intégration de l'étudiant à son nouvel environnement et au fonctionnement de l'ensemble du régime d'études.

Visitez régulièrement notre site Internet à l'adresse www.ellis.qc.ca pour obtenir toute l'information dont vous avez besoin. N'hésitez surtout pas à communiquer avec un membre de notre personnel qui se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions et à vous rencontrer au besoin.

*Document disponible sur notre site Internet.

¹. *Règlement sur le régime des études collégiales*, R.R.Q., c. C-29, r.5.1.1.